

Carte de paiement



Télébadge



Tag Véhicule

RAPPORT ANNUEL 2014
TOTAL CÔTE D'IVOIRE SA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE

MERCREDI 17 JUIN 2015
À 09 HEURES 30 À LA SALLE DES FÊTES DE LA CAISTAB

SOMMAIRE



Station Total Las Palmas



Télébadge



TAG Véhicule

MOT DU PRÉSIDENT	05
ORDRE DU JOUR	07
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	09
COMMISSAIRES AUX COMPTES	09
COMITÉ DE DIRECTION	09
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	16
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	18
DÉLIBÉRATIONS	20
RÉSOLUTIONS	23
<u>ANNEXES</u>	
COMPTE DE RÉSULTAT	25
BILAN	26
TABLEAU FINANCIER DES EMPLOIS ET RESSOURCES	27
COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AUX ÉTATS FINANCIERS	28
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	38
POUVOIR	45

Engagement HSEQ Total Côte d'Ivoire S.A.

HYGIENE – SECURITE – ENVIRONNEMENT – QUALITE

Total Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de son développement. Cette politique s'inscrit dans une démarche de développement durable et est placée au cœur de notre action.

Total Côte d'Ivoire s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir toutes les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Afrique & Moyen Orient.

Total Côte d'Ivoire veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

Total Côte d'Ivoire place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation, fin de vie.

Total Côte d'Ivoire érige la maîtrise des risques liés au transport des matières dangereuses qu'elle commercialise en priorité absolue, qui se traduit par une démarche spécifique de prévention à laquelle sont associés tous ses transporteurs.

Total Côte d'Ivoire évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, pour mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

Total Côte d'Ivoire élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

Total Côte d'Ivoire apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

Total Côte d'Ivoire, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous nous engageons à :

- mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites;
- favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail;
- fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires;
- communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurités;
- intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies;
- former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités.



MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, Chers Actionnaires,

Pour la troisième année consécutive, les ventes de Total Côte d'Ivoire ont progressé très significativement sur l'ensemble des segments d'activité, pour atteindre 456 393 tonnes. Notre société confirme ainsi sa position de leader de marché, en franchissant le cap symbolique des 30% de parts de marché.

Cette performance très encourageante se traduit par un résultat opérationnel en hausse de 11% par rapport à l'année dernière et par un résultat net de 6 996 650 497 francs CFA.

Elle permet au Conseil d'administration de vous proposer pour cette année un dividende de 10 249 FCFA brut par action, en hausse de 17,5% par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2013.

Forte de votre confiance, de la qualité de ses équipes, à qui je souhaite dire ici toute notre reconnaissance, de sa solidité financière et de la fidélité de ses clients, Total Côte d'Ivoire continuera, en 2015, à croître à un rythme très soutenu et à se différencier de ses concurrents.

Je souhaite également qu'elle puisse renforcer son ancrage local, en permettant à un nombre toujours plus important de petits porteurs d'en devenir actionnaires. La proposition de fractionnement de l'action qui vous est soumise va dans ce sens. Elle contribuera, j'en suis sûr, au rayonnement et au succès de notre société.

Thibault de Langlais

SÉCURITÉ



RÈGLES D'OR

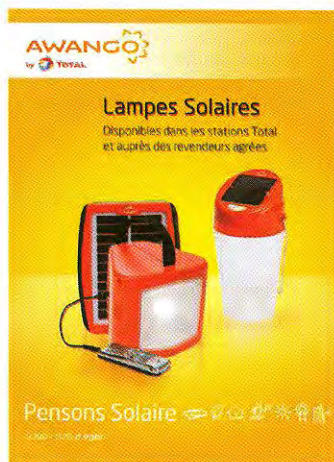
JE M'ENGAGE À LES RESPECTER
POUR MOI, POUR TOI, POUR TOUS



1. Situations à risques - 2. Circulation - 3. Gestes / Postures / Outillages - 4. Équipements de protection - 5. Permis de travail - 6. Opération de levage - 7. Systèmes alimentés en énergie - 8. Espaces confinés - 9. Travaux de fouille - 10. Travaux en hauteur - 11. Gestion du changement - 12. Opérations simultanées ou co-activités



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY



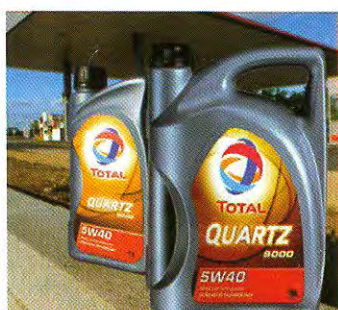
Lampes Solaires



Lavage Automatique



Bouteilles de gaz Total



Lubrifiant Moteur Quartz

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Présentation par le Conseil d'Administration de la gestion de la société et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014
2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission
3. Approbation des conventions réglementées
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014
5. Affectation du résultat net de l'exercice 2014
6. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
7. Renouvellement des mandats de deux administrateurs
8. Indemnités de fonction des administrateurs

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Approbation du fractionnement de l'action Total Côte d'Ivoire
2. Approbation de la mise en harmonie des statuts suite au changement d'adresse du siège, au fractionnement de l'action et à la révision de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

En 2014, les différents partenariats ont été poursuivis dans les domaines de la santé, de l'éducation, du sport et de la culture. Nous avons surtout accru notre contribution dans le domaine éducatif :

Éducatif

- 1) Partenariat avec l'Université des lagunes.
- 2) Le projet «Young Graduate» du Groupe Total : Total Côte d'Ivoire a accueilli ses premiers étudiants en novembre 2014.
- 3) Le village d'enfants SOS : don annuel.
- 4) La Page Blanche (enfants poly-handicapés) : don annuel.
- 5) T.B.O (réinsertion des enfants déscolarisés par les cours du soir et le sport) : don annuel.

Santé

- Lutte contre le paludisme : toujours en collaboration avec le ministère de la Santé et du PNLP, Total Côte d'Ivoire a effectué une sensibilisation de son personnel par la distribution de kit comprenant des moustiquaires imprégnées, des jeux et des leaflets.
- Lutte contre le VIH/SIDA : sensibilisation du personnel par des formations et la distribution mensuelle de préservatifs.

Sportif

Participation au :

- Rallye du bandama : du 14 au 16 mars 2014
- Tour cycliste de Côte d'Ivoire : du 06 au 23 septembre 2014



Culturel

Depuis son retour dans le mécénat d'art avec la fondation Donwahi, Total Côte d'Ivoire a été présente à toutes les expositions.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Thibault de Langlais	Président
M. Momar Nguer	Administrateur
M. Ian Lepetit	Administrateur
M. Emmanuel de Fournas	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur
TOTAL AFRICA Ltd	Administrateur
SUNU ASSURANCES VIE CI	Administrateur
AASCOT – BRVM	Administrateur
CNPS	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>Titulaires</i>	- ERNST & YOUNG
	- SIGECO
<i>Suppléants</i>	- Christian Marmignon
	- UNICONSEIL

COMITÉ DE DIRECTION

M. Ian Lepetit	Directeur Général
M. Youssouf Diabaté	Directeur Exploitation
M. Guy Poncin	Directeur Administratif et Financier
M. Frédéric Michard	Directeur Commercial
Mme Amélie Mottoh	Directeur Ressources Humaines
M. Désiré N'da Zian	Directeur du Développement commercial
M. Sékou Kourouma	Directeur Réseau
M. Kassoum Koné	Chef de département Commerce Général
M. Yves Konan	Chef de département Opérations Dépôts
M. Douglas N'zo	Chef de département Logistique
M. Adama Comoé	Chef de département Travaux
M. Mamadou Timité	Chef de département Administration des Ventes
M. Mamadou Sangaré	Chef de département Comptabilité
M. Pacôme Séblé	Resp. Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité, soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice, obtenir votre accord pour le fractionnement de l'action Total Côte d'Ivoire et approuver la mise en harmonie de nos statuts suite à la révision de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que sur ceux des Commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat de l'exercice 2014, sur la composition de votre Conseil d'Administration, sur le fractionnement de l'action Total Côte d'Ivoire et la mise en harmonie de nos statuts.

Dans le cas où vous nous en donneriez acte, la réunion d'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Total Côte d'Ivoire est déclarée ouverte.

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est scindé en une séance ordinaire pour les points suivants :

1. *Présentation par le Conseil d'Administration de la gestion de la société et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014*
2. *Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission*
3. *Approbation des conventions réglementées*
4. *Approbation des états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014*
5. *Affectation du résultat de l'exercice 2014*
6. *Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes*
7. *Renouvellement des mandats de deux administrateurs*
8. *Indemnités de fonction des administrateurs*

Et à titre extraordinaire pour les deux sujets suivants :

1. *Approbation du fractionnement de l'action Total Côte d'Ivoire*
2. *Approbation de la mise en harmonie des statuts suite au changement d'adresse du siège, au fractionnement de l'action et à la révision de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.*
3. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

GESTION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

CHIFFRE D'AFFAIRE ET ACTIVITÉ COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à 312 531 millions FCFA en progression de 14% par rapport à 2013.

Avec 456 kT sur le marché intérieur, les ventes progressent de 74 kT par rapport à 2013, soit +19% ; à comparer au marché qui est estimé avoir crû de +6%, et que nous évaluons comme suit :

Marché Intérieur en KT Source : données GPP, SIR, Estimation	2014	2013	2012	2013 => 2014	
				Valeur	%
Réseau	822	783	725	39	5%
Commerce Général	317	310	302	8	2%
Bitumes & Autres	41	42	22	-1	-3%
GPL	162	148	139	14	10%
Lubrifiants	14	13	12	1	5%
Marché terrestre	1 356	1 296	1 200	61	5%
Aviation	107	80	54	27	33%
Total marché intérieur	1 463	1 376	1 253	87	6%

Dans ce contexte les quantités vendues par Total Côte d'Ivoire sont les suivantes :

VENTES TOTAL CI EN KT	2014	2013	2012	2013=>2014	
				Valeur	%
Réseau	259	225	201	34	15%
Commerce Général	95	80	72	15	19%
Produits noirs & Autres	26	18	14	8	41%
Lubrifiants (hors réseau)	4	4	4	0	6%
GPL	30	27	25	3	12%
Marché terrestre	415	354	317	60	17,1%
Aviation	31	24	38	7	29,6%
Soutes locales	0	0	1	0	0,0%
Total marché intérieur	445	378	356	67	17,8%
Exportation & marine internationale	11	5	8	6	142,5%
Total marché	456	382	365	74	19,3%

- **Réseau** : +34 kT vs 2013 soit 15 % ; en raison de l'ouverture de 25 nouveaux points de vente (7 créations et la reprise du réseau IDC) et du déploiement des nouvelles couleurs du Groupe.
- **Commerce Général** : Forte croissance de 18 kT soit +19%, grâce à une prospection dynamique et à la bonne tenue de l'activité de nos clients historiques.
- **Lubrifiants** : Les ventes de lubrifiants hors réseau sont en progrès +6% et les ventes dans le réseau progressent de 13%.
- **GPL** : + 3,2 kT soit +12% ; les ventes poursuivent leur rythme de progression soutenu.
- **Aviation** : +7 kT soit +29%.

INVESTISSEMENTS

Les investissements se sont élevés à 20 210 M FCFA en 2014, c'est-à-dire une très forte hausse de 12 603 M CFA , principalement axée sur le réseau.

INVESTISSEMENTS (en M FCFA)	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
Réseau nouveau	11, 877	2 051	314
Réseau existant	2, 530	1 446	2 668
Consommateurs	3, 228	1 158	731
GPL	1,403	475	1 832
Aviation	115	38	40
Lubrifiants	19	68	37
Dépôt MSTT	227	137	224
Informatique	214	225	60
Matériels, mobiliers et autres	593	106	210
Investissements financiers	829	1905	139
TOTAL	20, 210	7 607	6 255

Les 20210 M CFA d'investissements se décomposent en 13 700 M CFA d'investissements mis en service en 2014 tandis que 2 662 M CFA constituent des immobilisations en cours, 3 000 M CFA d'immobilisation corporelles et 829 M CFA représentant des immobilisations financières.

- **Réseau nouveau** : Ouverture de 25 nouveaux points de vente.
- **Réseau existant** dont 1 900 M CFA pour le passage aux nouvelles couleurs et 300 M CFA pour la mise en conformité du réseau.
- **Commerce Général et Lubrifiants** : dont le développement des installations chez nos consommateurs, l'aménagement du nouveau siège (Rive Gauche).
- **GPL** : 438 M CFA pour l'achat de palettes et présentoirs gaz et 666 M CFA de bouteilles de gaz.
- **Dépôt MSTT** : Divers travaux réalisés par le pool.
- **Financiers** : 88 M CFA de prise de participation dans la société SARES ; 265 M CFA de loyers payés d'avance et 477 M CFA de location à long terme de terrains.

RÉSULTAT ET AFFECTATION DU BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE 2014

Compte de résultat au 31/12/2014

(en millions de FCFA)	2014	2013
CHIFFRES D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	312,531	274,917
Achats de marchandises et variation de stocks	(269, 568)	(236,133)
Autres achats et charges externes	(24,800)	(21, 667)
VALEUR AJOUTÉE	18,163	17,118
Charges de personnel	(3,891)	(3,881)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	14,272	13,237
Transfert de charges		
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes	(3, 336)	(2,811)
Reprises de Provisions	667	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11,602	10,426
RÉSULTAT FINANCIER	(1,664)	24
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	9,938	10,449
Résultats hors activités ordinaires	238	40
Impôts sur le résultat	(3,180)	(3,018)
BÉNÉFICE NET	6,997	7,471

L'excédent brut d'exploitation atteint 14 272 M CFA. Il est en hausse de + 1 035 M CFA soit 8% entre 2013 et 2014. Ceci s'explique par la très bonne performance du réseau et une forte croissance des marges non pétrolières.

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire est en baisse pour l'exercice 2014, il s'établit à **6 996 650 497 F CFA**, en légère baisse de -6.35% versus 2013 résultant principalement de la prise d'une provision pour la dépréciation de notre participation dans la SIR à hauteur de 1 437 M CFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Affectations du résultat	CFA
Résultat net de l'exercice	6, 996, 650, 497
Dividendes	6, 452, 933, 790
Affectation au report à nouveau	543. 716, 707

Origines	CFA	Affectations	CFA
Report à nouveau antérieur (pertes)	-	Réserve légale	-
Report à nouveau (bénéficiaire)	7, 195, 053,503	Autres réserves (disponibles)	-
Résultat net de l'exercice	6, 996, 650, 497	Dividendes	6, 452, 933, 790
Prélèvement sur les réserves libres	-	Autres affectations	-
		Report à nouveau	7, 738, 770, 210
Total (A)	14, 191, 704, 000	Total (B)	14, 191, 704, 000

Cette distribution correspond à une progression de 17% par rapport à 2013 pour un dividende brut par action de 10 249 CFA, soit 9 250 CFA net d'IRVM.

Contrôle fiscal en cours

Depuis le mois de septembre 2014, la société fait l'objet d'une vérification générale de comptabilité par l'administration fiscale et portant sur les exercices 2011 à 2013. A la date de la tenue de notre conseil, les travaux ne sont pas encore achevés et aucune notification, même provisoire n'a été transmise à la société. Dans ces circonstances nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer l'impact sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette incertitude est décrite dans l'Etat Annexé des états financiers annuels 2014.

Entrée en vigueur du SYSCOA révisé

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2015, le SYSCOA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire. Les états financiers présentés à l'Assemblée Générale ont été établis suivant les principes comptables conformes aux dispositions du SYSCOHADA en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. La mise en application du nouveau référentiel comptable (SYSCOA révisé) nécessitera d'une part la conversion du système comptable actuel et d'autre part la préparation d'états financiers 2014 pro-forma au 31 décembre 2014 afin de préparer les états financiers de l'exercice 2015. Ces états pro-forma pourront être différents de ceux soumis à l'approbation de la présente Assemblée Générale.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il vous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note B-1 des états financiers « Circonstances exceptionnelles susceptibles de fausser la comparaison des états financiers d'un exercice à l'autre » qui mentionne la vérification générale de comptabilité en cours par l'administration fiscale portant sur les exercices 2011 à 2013.

Par ailleurs, nous vous prions de noter l'entrée en vigueur du « SYSCOA révisé », depuis le 1er janvier 2015. La mise en application de ce nouveau référentiel comptable nécessitera une conversion du système comptable actuel ainsi que la préparation d'états financiers pro-forma, pour le bilan d'ouverture des états financiers de l'exercice 2015.

Ces comptes pro-forma pourraient être différents de ceux soumis à votre approbation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les commissaires aux comptes :

Pour : SIGECO

Pour : Ernst & Young

Signé par : Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Signé par : Jean-François Albrecht
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2014

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions des articles 438 à 448 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Convention conclue non préalablement autorisée

En application des articles 441 et 447 de l'acte uniforme de l'OHADA, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas, par omission, fait objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Contrat de recherches & développement avec la société Total Marketing & Service

Administrateur concerné	: Monsieur Thibault de Langlais
Objet	: Prestations de recherche et développement fournies par Total Marketing & Services à Total Côte d'Ivoire. Par avenant en date du 1er décembre 2014, cette convention a été reconduite pour l'exercice 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.
Modalités et rémunération	: La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. Le montant facturé correspond à une quote-part des charges attribuables à Total Côte d'Ivoire. Le montant comptabilisé en charge par la société au titre de l'exercice 2014 s'élève à 106 702 493 FCFA.

Nous avons noté que cet avenant a été autorisé postérieurement à sa conclusion par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mai 2015.

2. Convention déjà approuvée par l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 7 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer, administrateur

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire en date du 18 mai 2010. La convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4. Le prix de marché des services indirects rendus par Total Outre-Mer dans le cadre de cette convention au profit de Total Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre - Mer pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.

Le montant comptabilisé en charge par la société au titre de l'exercice 2014 s'élève à 880 724 150 FCFA.

Les commissaires aux comptes :

Pour : SIGECO

Pour : Ernst & Young

Signé par : Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Signé par : Jean-François Albrecht
Associé

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les membres du conseil d'administration ont été tenus informés de l'existence de deux (2) conventions entrants dans le champ d'application des articles 438 à 448 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique :

- un contrat d'assistance générale conclu entre Total Outre-Mer et Total Côte d'Ivoire,
- un contrat de recherche et développement conclu entre Total Marketing & Services et Total Côte d'Ivoire.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des commissaires aux comptes.

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, il vous sera proposé de vous prononcer sur la poursuite de ces conventions avec Total Outre-Mer et Total Marketing & Services

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2014

Les états financiers, à savoir le compte de résultat, le bilan et le tableau des emplois et ressources qui sont présentés à l'annexe de la présente plaquette, sont soumis à votre approbation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Il est proposé aux actionnaires d'affecter le résultat net de Total Côte d'Ivoire de **6 996 650 497 FCFA** au titre de l'exercice 2014, ainsi qu'il a été présenté par le conseil d'administration dans son rapport.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DÉCHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Après la lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et des commissaires aux comptes, il est proposé à l'assemblée générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux commissaires aux comptes.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance :

- M. Momar NGUER (administrateur en nom propre) et de
- La Personne morale SUNU ASSURANCES VIE CI (anciennement UA-VIE) représentée par M. Mohamed BAH

Il est demandé à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 de renouveler les mandats de chacun de ces administrateurs pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 14 des Statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer à l'ensemble des administrateurs, une indemnité de fonction d'un montant brut de 20 millions de FCFA au titre de l'exercice 2014, du même niveau que celle de l'exercice précédent, dont la répartition sera librement décidée par le Conseil d'Administration.

Cette indemnité de fonction sera maintenue jusqu'à nouvel ordre, et portée dans les charges d'exploitation.

APPROBATION DU FRACTIONNEMENT DE L'ACTION DE TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Le cours de l'action Total Côte d'Ivoire (187 845 F CFA – moyenne mars 2015) est largement supérieur à la médiane et pose un problème de liquidité. Lors des deux dernières Assemblées Générales Ordinaires, certains actionnaires ont demandés un fractionnement de notre action.

À la suite de ces demandes, en sa réunion du 10 octobre 2014, le conseil d'administration a demandé à la Direction Générale de réaliser une étude sur le fractionnement de l'action Total Côte d'Ivoire et d'en présenter les conclusions au prochain Conseil d'Administration.

Après analyse et conseil de notre SGI, BICI Bourse, nous proposons un fractionnement de notre action par un facteur de 20, ce qui l'amènera à un cours aux alentours de 10 000 F CFA. Cette opération se fait sans frais, elle est transparente pour les actionnaires et nos obligations se limitent à informer la BRVM et le CREPMF.

Le calendrier du fractionnement serait le suivant :

Obligation société cotée	Échéance
Le CA inscrit la proposition du fractionnement du titre TCI à l'ordre du jour de	28/04/15
Décision du fractionnement du titre TCI lors de l'AGE	17/06/15
PV de l'AGE relatif au fractionnement du titre est transmis au Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers avant le :	02/07/15
Publication au Bulletin Officiel de Cotation de la BRVM d'un communiqué annonçant le fractionnement du titre et ses modalités pratiques (1 action détenue = 20 actions nouvelles) avant le :	03/07/15
Dernier jour de cotation de l'action avant fractionnement et après émission de l'avis de détermination du cours de référence et après ajustement des positions Sociétés de Gestion et d'Intermédiation conformément aux nouvelles quantités.	17/07/15
Première cotation du titre fractionné.	20/07/15

Il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver ce fractionnement en précisant qu'il doit être réalisé avant la fin août 2015.

APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES STATUTS

La proposition de modification de nos statuts intègre :

- Le changement d'adresse suite au déménagement du siège de Total Côte d'Ivoire du Plateau vers Zone 3 à Abidjan.
- Le fractionnement de l'action.
- Enfin la dernière réforme dans le domaine du droit des sociétés dans l'espace OHADA.

Sur ce dernier point, le droit de sociétés applicable dans les 17 Etats parties au Traité OHADA a connu une profonde mutation avec l'adoption le 30 janvier 2014 par le Conseil des ministres de l'OHADA de l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Cet acte publié le 04 février 2014 est entré en vigueur le 05 mai 2014 et toute nouvelle société commerciale doit s'y conformer. Les sociétés anciennes ont un délai de deux ans pour mettre leurs statuts en harmonie.

Parmi ces modifications de mise en conformité, certaines sont obligatoires (dont la mise place d'un comité d'audit – article 21) et d'autres sont facultatives.

Pour ce qui concerne les modifications facultatives, nous les avons toutes retenues à l'exception de l'option de faire voter un actionnaire par correspondance. Les autres options intégrées sont les suivantes :

- Article 9 : La possibilité d'émettre des actions de préférence avec ou sans droit de vote.
- Article 16 : La suppression de la limitation du nombre d'administrateurs non actionnaires.
- Article 18 : La possibilité de donner mandat par un administrateur à un autre administrateur par courrier électronique et de participer à un Conseil d'Administration par visio-conférence.
- Article 20 : La possibilité pour le conseil de confier des mandats spéciaux à certains membres.
- Article 28.2 : La possibilité de convoquer un actionnaire par télécopie ou courrier électronique.
- Article 34 : La possibilité de participer à l'Assemblée Générale par visio-conférence.

Enfin un toilettage du texte a été réalisé afin d'en rendre la lecture plus claire et structurée.

Il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver les nouveaux statuts de la société et de déléguer ses pouvoirs de signature au Directeur Général de la société afin qu'il signe les nouveaux statuts en prévision de toutes les formalités légales et leurs suites.

RÉSOLUTIONS

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions à l'ordre du jour dont nous allons vous donner successivement lecture.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur cet exercice, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2014, tels que ceux-ci ont été présentés et arrêtés.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions qui y ont été citées.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 6 996 650 497 FCFA.

Elle décide d'affecter ce résultat comme suit :

- 6 452 933 790 FCFA au titre des dividendes
- 543 716 707 FCFA au titre du report à nouveau

Le dividende qui reviendra à chacune des 629 616 actions est ainsi de 10 249 FCFA brut, soit 9 250 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et décharge aux Commissaires aux Comptes.

RÉSOLUTION 5

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire (anciennement UA VIE) représentée par M. Mohamed BAH, expirant à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

RÉSOLUTION 6

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Momar Nguer, expirant à l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

RÉSOLUTION 7

L'Assemblée Générale décide de fixer à 20.000.000 FCFA le montant global annuel brut de l'indemnité de fonction attribuée à l'ensemble des administrateurs et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 8

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le fractionnement de l'action de TOTAL CI dans un rapport de 1 pour 20. En conséquence la valeur nominale qui s'élevait à 5000 FCFA auparavant sera désormais de 250 FCFA et le nombre d'actions sera multiplié par 20.

La division de la valeur nominale devra être effective avant la fin du mois d'août 2015.

RÉSOLUTION 9

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve les modifications de statuts de la société résultant du déménagement du siège de la société ; la mise à jour actant la décision de fractionnement de l'action ; les modifications obligatoires suite à la dernière réforme dans le domaine du droit des sociétés dans l'espace OHADA ; toutes les modifications optionnelles proposées par la réforme, à l'exception de celle permettant de faire voter un actionnaire par correspondance ; ainsi que le toilettage du texte qui a été réalisé afin de restructurer les statuts et d'en rendre la lecture plus claire.

RÉSOLUTION 10

L'Assemblée Générale délègue ses pouvoirs de signature au Directeur Général de la société afin qu'il signe les nouveaux statuts en prévision de toutes les formalités légales et leurs suites.

RÉSOLUTION 11

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et ses suites.

ANNEXES

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions de FCFA)

	2014	2013
Chiffre d'affaires	312,341	274,063
Autres produits	190	854
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	312,531	274,917
Achats de marchandises et variation de stocks	(269,568)	(236,133)
Autres achats	(993)	(624)
Transports	(10,962)	(9,503)
Services extérieurs	(10,552)	(9,318)
Impôts et taxes	(1,133)	(1,064)
Autres charges	(1,161)	(1,158)
Autres achats et charges externes	(24,800)	(21,667)
Total achats et frais divers	(294,368)	(257,799)
VALEUR AJOUTÉE	18,163	17,118
Charges de personnel	(3,891)	(3,881)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	14,272	13,237
Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(3,336)	(2,811)
Reprises de provisions	667	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11,602	10,426
Produits financiers	273	201
Charges financières	(494)	(177)
Dotations aux provisions pour dépréciation titres de participation	(1,443)	
RÉSULTAT FINANCIER	(1,664)	24
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	9,938	10,449
Produits hors activités ordinaires	410	43
Charges hors activités ordinaires	(172)	(3)
Résultat hors activités ordinaires	238	40
Impôts sur le résultat	(3,180)	(3,018)
BÉNÉFICE NET	6,997	7,471

BILAN

(en millions de FCFA)

ACTIFS	2014	2013
Charges immobilisées	2,287	77
Immobilisations incorporelles	2,060	960
Immobilisations corporelles	33,797	20,530
Immobilisations financières	5,537	6,713
Actifs immobilisés	43,682	28,280
Stocks	11,801	12,378
Créances et emplois assimilés	35,347	30,604
Actif circulant	47,149	42,981
Trésorerie - Actif	4,895	5,907
Total Actif	95,725	77,168

PASSIFS	2014	2013
Capital, primes et réserves	21,512	19,534
Résultat net de l'exercice	6,997	7,471
Autres capitaux propres	4,033	4,033
Capitaux propres	32,542	31,038
Emprunts à LT	6,819	
Dettes financières diverses	996	1,008
Provisions financières pour risques et charges	1,633	2,000
Dettes financières et ressources assimilées	9,448	3,008
Clients, avances reçues	7,405	6,771
Fournisseurs d'exploitation	26,363	25,338
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	4,865	3,769
Passif circulant	38,633	35,878
Trésorerie - Passif	15,103	7,244
Total Passif	95,725	77,168

TABLEAU FINANCIER DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

RESSOURCES		
(en millions de FCFA)		
	2014	2013
Capacité d'autofinancement globale	10,871	10,190
Cessions d'immobilisations Incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	39	43
Cessions d'immobilisations financières	585	149
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières		
Variation du besoin de financement		
Total ressources	11,494	10,381
EMPLOIS		
Dividendes	5,493	5,036
Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	2,278	65
Acquisition d'immobilisations incorporelles	1,096	99
Acquisition d'immobilisations corporelles	16,339	5,404
Acquisition d'immobilisations financières	554	2,109
Remboursement autres dettes financières	13	29
VNC /cessions d'immobilisations		
Emprunts	-6,819	
Variation du besoin de financement	1,413	517
Total emplois	20,366	13,259
Variation de trésorerie	-8,872	-2,877

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AUX ÉTATS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels.

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable du Sysc - OHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finance pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

- | | |
|--|---------------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Citernes des dépôts et installations aviation | 15 ans |
| • Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz | 10 ans |
| • Mobilier, matériel de bureau et d'habitation | 10 ans |
| • Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes) | 5 ans |
| • Matériel informatique | 5, 3 et 2 ans |
| • Véhicules | 3 ans |

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire desdits titres est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non recouvrement estimé.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats.

Les stocks obsolètes ou dégradés font l'objet d'une dépréciation pour obsolescence.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, font l'objet de la part de la société d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporelles. Le droit comptable du Sysc - OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente.

Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 annexée à aux états financiers normalisés SYSCOHADA de la société.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

Le total bilan a connu une hausse de 24% en 2014 pour atteindre 96 milliards de FCFA.

Les actifs longs termes qui ont progressé de 54% s'élèvent à 44 milliards de FCFA du fait notamment des investissements Réseau (rachat de l'enseigne IDC) et de la construction de nouvelles stations services.

Les immobilisations financières ont été diminuées de la provision pour dépréciation des titres de la SIR à hauteur de 1,4 milliards de FCFA.

Les actifs circulants qui ont progressé de 10% s'élèvent à 47 milliards de FCFA. La valeur des stocks a baissé. L'augmentation des Créances et Emplois assimilés reste contenue relativement à la progression des volumes vendus et l'évolution des prix.

Les capitaux propres incluent l'affectation en report à nouveau de 1,5 milliards de FCFA, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 22 mai 2014.

Les dettes financières passent de 3,0 à 9,5 milliards de FCFA en 2014 suite au crédit moyen terme de 6,8 milliards de FCFA contracté auprès de la BOA afin de financer les investissements.

L'encours de la dette d'exploitation passe de 36 milliards à 39 milliards de FCFA en 2014. Elle se compose essentiellement des achats de produits pétroliers et de la péréquation produit à payer.

Immobilisations corporelles & incorporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de F CFA :

Immobilisations corporelles & incorporelles	31/12/2014	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/2013
Charges à répartir	2,377	2,300	0	77
Immobilisations Incorporelles	2,093	1,096	(4)	1,001
Terrains	2,550	1,128	0	1,422
Bâtiments	20,392	6,508	(138)	14,022
Installations et agencements	6,675	1,188	(77)	5,564
Matériel	47,174	10,792	(3,929)	40,312
Matériel de transport	596	48	(17)	566
Valeurs brutes	81,858	23,059	(4,166)	62,964
Amortissements	(43,756)	(3,036)	655	(41,375)
Provisions	(21)		0	(21)
Valeurs nettes	38,081	20,023	(3,510)	21,568

Au niveau des immobilisations corporelles nettes, les faits marquants de l'année sont :

- 18 894 millions CFA d'acquisitions brutes nouvelles corporelles et incorporelles;
- 3 411 M FCFA de transfert d'immobilisations en cours vers des immobilisations définitives;
- Les dotations aux amortissements (3 036) au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 sont de 2 889 M FCFA pour les immobilisations corporelles, de 57 M FCFA pour les immobilisations incorporelles et de 90 M FCFA de charges à répartir.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de F CFA :

Immobilisations Financières	31/12/2014	Augmentations	Cessions	31/12/2013
Prêts et créances à plus d'un an	29		(58)	87
Dépôts et cautionnements	865	466	(156)	555
Titres de participation minoritaire	4,648	88	(1,510)	6,071
Total	5,543	554	(1,724)	6,713

Le détail de ces postes est le suivant :

Prêt et créances à plus d'un an	31/12/2014	31/12/2013
Prêt à SESP	18	18
Emprunt obligataire TPC 6,30% 2013-2018	20	20
Prêt au personnel	30	87
Créances à plus d'un an	0	0
Total Brut	68	125
Provision pour dépréciation	(18)	(18)
Total	50	107

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 18 M F CFA.

Dépôts et cautionnements	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Loyers payés d'avance	744	409	(156)	490
Emprunt obligataire TPC 6,30% 2013-2018	20			20
Autres dépôts et cautions	119	57		62
Valeurs brutes	882	466	(156)	572
Provisions pour dépréciation	(19)	(1)		(18)
Valeurs nettes	865			555

L'augmentation des loyers payés d'avances est constituée de 409 M FCFA de nouveaux loyers à long terme de l'exercice et de 156 M FCFA d'un transfert vers un compte de court terme.

Participations	Val.Brute au 31/12/2014	Part du capital au 31/12/2014	Nbre de titres au 31/12/2014	Val.Brute au 31/12/2013
SIFAL	553	35.00%	4,900	553
SESP	11	42.45%	688	11
SIR	2,866	20.35%	793,650	2,866
GESTOCI	90	37.50%	9,000	90
SOCOPRIM SA	694	3.78%	6,940	694
SIAP		0.00%	0	53
CIE		0.00%	0	20
SAEPP	1,795	35.01%	179,500	1,795
SARES	88	35.00%		-
Total valeur brute	6,097			6,082
Provisions pour dépréciation	-1,448			-11
Total valeur nette	4,648			6,071

- Prise de participation dans la SARES pour 88 M FCFA
- Cession de nos titres dans la SIAP (-53) et dans la CIE (-20)
- Dépréciation de nos titres dans la SIR (-1 437) et SESP (-11)

Actif circulant

CLIENTS	31/12/2014	Variation	31/12/2013
En cours clients	35,132	5,651	29,481
Provision clients	(7,303)	(308)	(6,995)
Total	27,829	5,343	22,486

L'encours client augmente de 5 651 M FCFA par rapport à 2013.

La provision client augmente de 308 M FCFA dont 410 M FCFA de dotation et – 102 M FCFA de reprise sur l'année.

AUTRES ACTIFS	31/12/2014	Variation	31/12/2013
	7,518	(599)	8,118

Une variation à la baisse de 599 millions de FCFA par rapport à 2013

Rationalisation des variations	31/12/2014		31/12/2013
Stabilisateur GAZ	592	(3,472)	4064
M Paiements	1,201	1,201	
Comptes courant : pools + SAEPP	0	(742)	742
Fournisseurs débiteurs	1,745	383	1362
Etat TVA déductible	2,762	229	2533
Provisions débiteurs divers	-725	(60)	665
Personnel Rémunération et taxes sociales	91	9	82

Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

CAPITAL	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Capital social	3,148			3,148
Prime d'émission	1,106			1,106
Prime de fusion	7,800			7,800
Ecart de réévaluation	1,633			1,633
Réserves indisponibles	630			630
Réserves libres	7,195	1,978	0	5,217
Valeurs brutes	21,512	1,978	0	19,534

A l'issue de l'Assemblée Générale du 22 mai 2014, les réserves disponibles ont été portées à 7 195 M F CFA, soit une hausse de 1978 M F CFA.

Les réserves indisponibles au 31 décembre 2014 représentent les réserves légales de 630 M F CFA.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspond aux provisions réglementées et comprend, en millions de F CFA :

Autres capitaux propres	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour stock de sécurité	4,033	4,033
Total	4,033	4,033

Dettes financières et ressources assimilées

Dettes financières	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Autres dettes* : consignations bouteilles	995	439	(452)	1,008
Provisions financières**	2,138	300	(162)	2,000
Total	3,133	739	(614)	3,008

L'augmentation des Autres dettes correspond aux consignations de bouteilles GPL de l'année ; la diminution correspond aux gains sur consignes.

La variation nette de 138 M FCFA des Provisions financières est répartie en une augmentation des provisions pour risques et charge de 300 M FCFA, une augmentation de la provision retraite de 100 M FCFA et une reprise de provision de 162 M FCFA.

Passif circulant

Fournisseurs	31/12/2014	Variation	31/12/2013
SIR	10,881	(2,384)	13,265
Autres fournisseurs	15,482	3,409	12,073
Total	26,363	1,025	25,338

Autres Passifs	31/12/2014	31/12/2013
	12,270	10,540

Rationalisation
des écarts

Clients créditeurs 526

Impôt BIC 345

Moyen de paiement en
circulation 107

Autres impôts 29

Autres dettes 12

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'Affaires

	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de produits pétroliers	311,008	272,599
Produits accessoires (dont loyers & commissions)	1,333	1,464
Produits divers	338	419
Reprise provisions exploitation	153	486
	312,832	274,968

Produits divers :

Gains sur consignation bouteilles	242	373
Produits des autres activités	95	46

Reprise provisions d'exploitation

Sur stock	51	18
Sur créances	102	468

Autres achats

Les autres achats passent de 624 M à 993 M FCFA.

Transports

Les frais de transports augmentent 1 459 M, passant de 9 503 M à 10 962 M FCFA.

- Transport sur ventes 9 886 M FCFA
- Transport sur achats 408 M FCFA
- Frais de déplacement 668 M FCFA

Services extérieurs

La répartition est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Coût passage & Autres produits pétroliers	5,414	4,481
Autres services extérieurs	5,138	4,837
	10,552	9,318

Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 69 M FCFA, passant de 1 064 M FCFA en 2013 à 1 133 M FCFA en 2014.

Autres charges

La baisse de 333 M FCFA par rapport à 2013 se décompose comme suit :

Diminution de la dotation aux provisions créances douteuses	-90 M FCFA
Diminution de la dotation aux provisions débiteurs divers	-50 M FCFA
Abandon de créances (pertes sur créances irrécouvrables)	-336 M FCFA
Augmentation dotation provision sur stocks	+5 M FCFA
Autres charges	+168 M FCFA

Charges de personnel :

Les frais de personnel augmentent de 11 M par rapport à 2013.

Dotations aux amortissements et provisions nettes :

	1/12/2014	31/12/2013
Amortissement immobilisations	3,036	2,584
Dotations pour prov. long terme	300	227
Reprise pour risque	162	0
Reprise pour retraite	0	0

La dotation aux amortissements passe de 2 584 à 3 036 millions FCFA, soit une hausse de 452 millions FCFA réalisée suite à la poursuite de notre programme d'investissement.

Résultats Financiers

	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des titres de participation :	174	146
Dotation provision titres SIR	-1,438	
Autres	-400	-122

Résultats hors activités ordinaires

	31/12/2014	31/12/2013
Plus value de cession	410	43

- 😊 je vous écoute
 - 🧽 je lave votre pare-brise
 - 🛢️ je contrôle les niveaux
- et tout ça avec le sourire!

Je m'y engage !



Satisfait?

Donnez nous votre avis en envoyant un e-mail* à

✉ www.total.ci



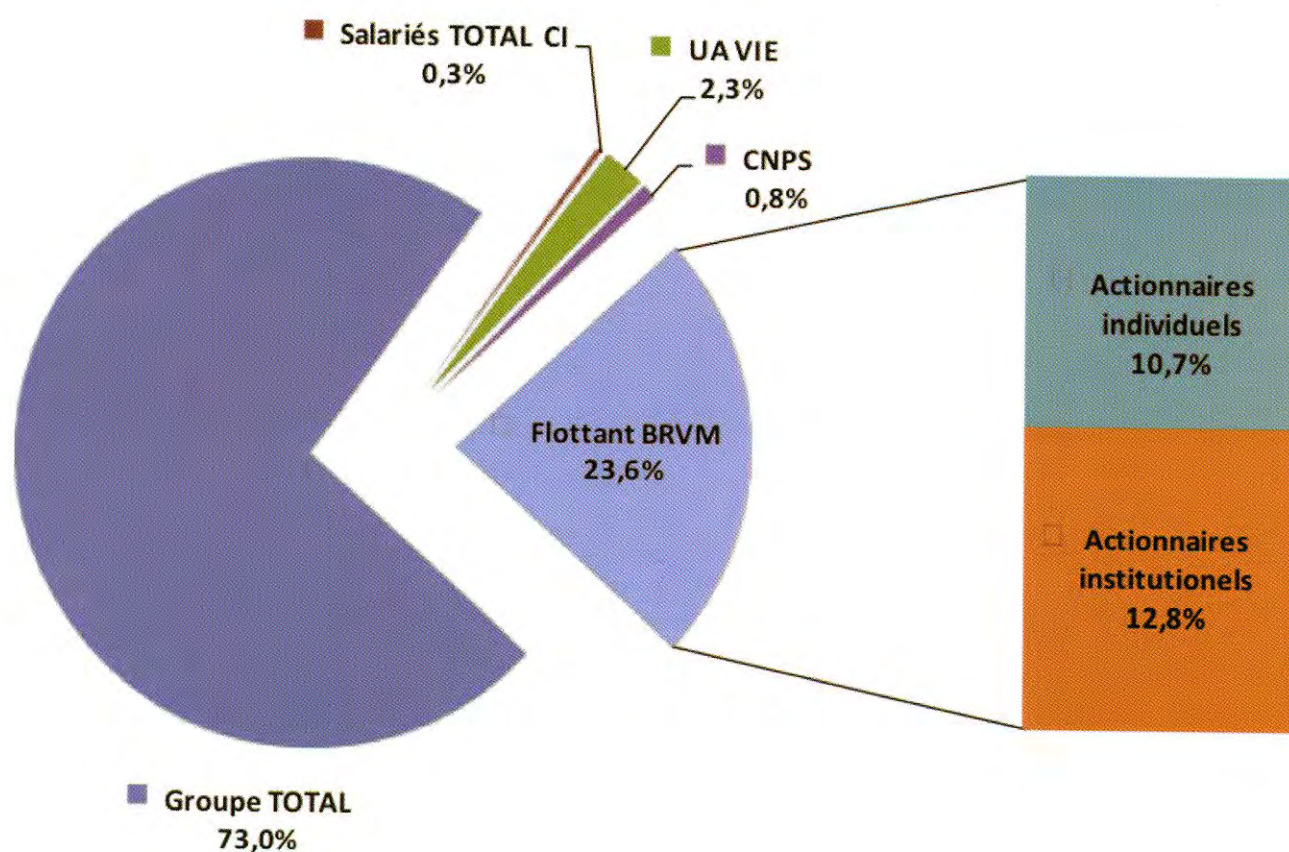
Vous ne viendrez plus chez nous par hasard **TOTAL**

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ACTIONNARIAT

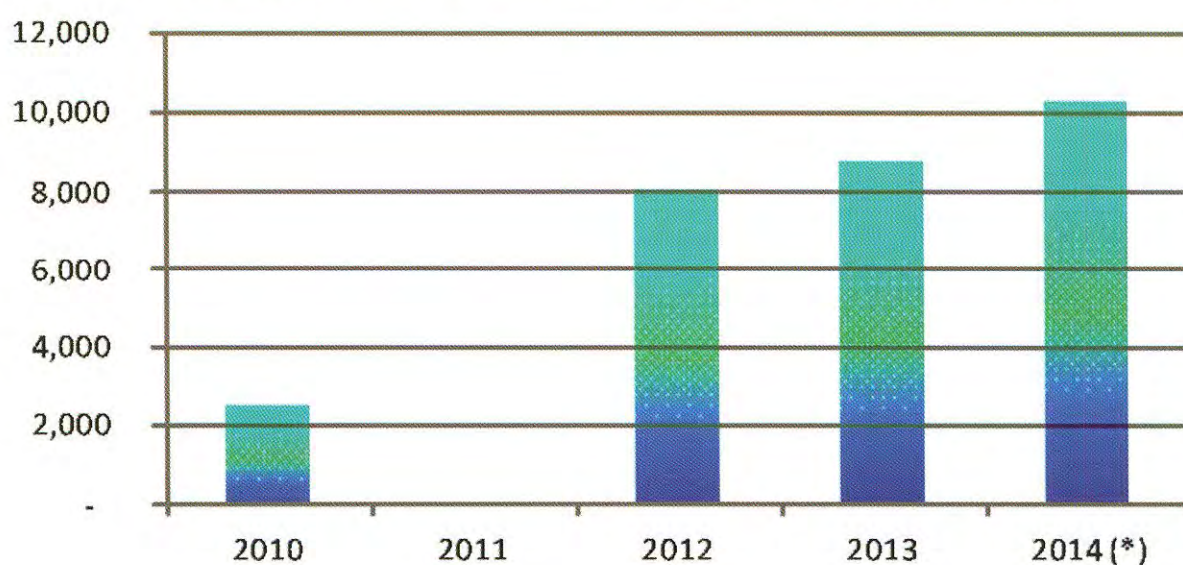
La répartition du capital de notre société est restée globalement inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2014 :

TOTAL OUTRE-MER	47,02%
TOTAL AFRICA LTD	25,97%
SUNU ASSURANCES VIE CI	2,31%
CNPS	0,83%
Public ivoirien et personnel de TOTAL CÔTE D'IVOIRE	23,87%



DIVIDENDE DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES EN FCFA / ACTION

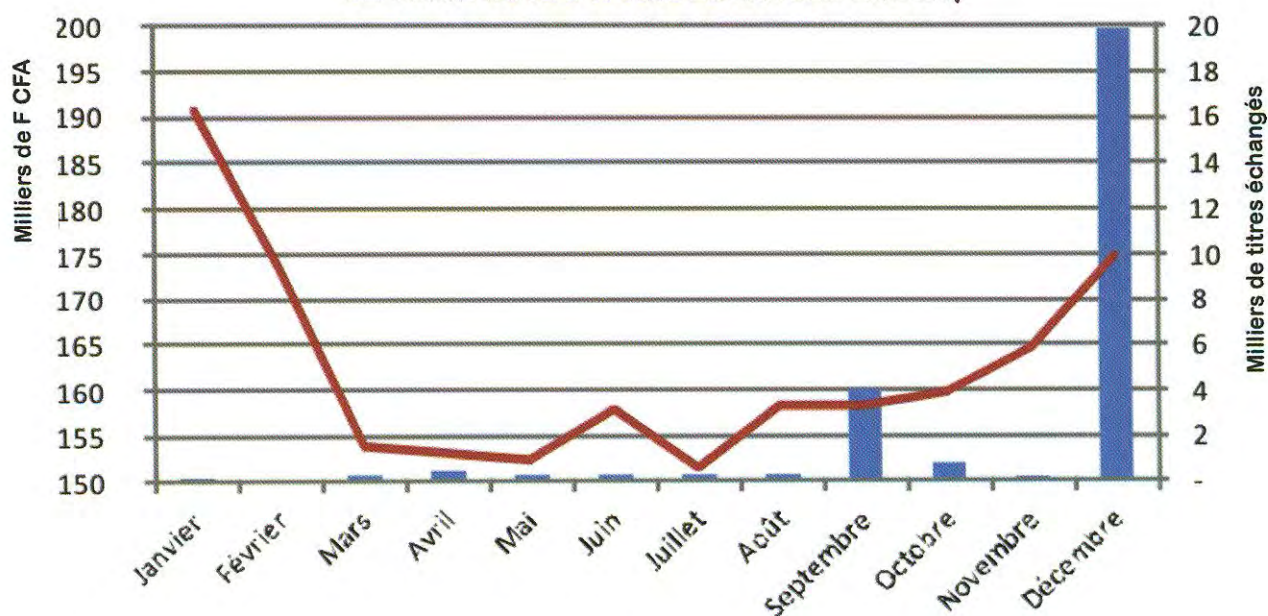
Evolution du dividende brut en F CFA



(*) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014

PERFORMANCE DE L'ACTION

COURS MOYEN ET NOMBRES DE TITRES DE TOTAL CÔTE D'IVOIRE ÉCHANGÉS EN 2014



40^{ème} rallye du Bandama : Total Côte d'Ivoire était co-sponsor leader.



NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

Conception : Service Communication Total Côte d'Ivoire

Crédit photos : Total Côte d'Ivoire

Tous droits réservés : Total Côte d'Ivoire

TOTAL CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
100, Rue des brasseurs, Immeuble Rive Gauche - Zone 3
CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

Nom :

Prénoms :

Adresse complète :

Propriétaire deactions de la société Total Côte d'Ivoire, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à ⁽²⁾ :

M / Mme :

Ou à défaut à

M / Mme :

À l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le **Mercredi 17 Juin 2015 à 09 heures 30 minutes à la salle des fêtes de la CAISTAB à Abidjan Plateau**, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration.



Lampes Solaires

Eclairage et recharge de téléphone

Pensons Solaire



TOTAL

COMMITTED TO BETTER ENERGY

Service Communication

Total Côte d'Ivoire

Siège social: Immeuble Rive Gauche 100, rue des brasseurs - Zone 3

Société Anonyme au capital de 3 148 080 000 Fcfa / R.C n° CI-ABJ-1976-B-17247

01 BP 336 Abidjan 01

Tél. : (225) 21.22.23.24 / 21.22.23.23

www.total.ci